

Mondial 2014  
Après le Cameroun, la Côte  
d'Ivoire out!  
**Les espoirs africains  
reposent sur le  
Nigéria et l'Algérie**  
P 6



LE

# LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0171 du Jeudi, 25 juin 2014 - 250 F CFA / Etranger 1€

## Un conflit autour de la chefferie dans le canton d'Agoenyvé



### Qui de la Famille AKPALE ou de SEDZRO a droit au trône?

P 7

### Foire Adjafi



### La troisième édition pour bientôt

P 2

### Coach des Eperviers



### Le Togo opte pour un compatriote

P 6



## Qui empêche Pascal BODJONA de faire de la politique ?

P 3

### Piraterie Maritime, 25e session ordinaire du conseil exécutif de l'UA à Malabo



## Le Togo fait des propositions

P 3

Cap sur les réformes et d'avantage d'ouverture politique

## OBUTS favorable au nouveau projet de loi portant révision constitutionnelle

Les retombées du dialogue Togo Telecom II ne se sont pas faites attendre. En effet, le Gouvernement vient d'introduire un projet de loi portant révision constitutionnelle, pour être soumis aux débats parlementaires et au vote des députés. Les différentes dispositions de ce projet de loi sonnent un glas car le nombre des dispositions constitutionnelles visées par la réforme modifie substantiellement les grands équilibres du modèle démocratique du Togo. Il s'agit notamment de la révision des articles 52, 59, 62, 79, 100 et 101, véritables pierres angulaires de notre Loi Fondamentale.

Pendant la grande nouveauté, celle qui tellement fait couler d'encre et de salive, qui a fait baver et jaser plus d'un est la réintroduction dans son contenu par le projet de loi, de la formulation originelle de la disposition qui était prévue à l'article 59 de la loi fondamentale approuvée par le Souverain Peuple togolais lors du référendum constitutionnel du 27 septembre 1992. En effet, cet article dispose que « le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une seule fois et qu'« en aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux (2) mandats».

Cette nouvelle est favorablement accueillie par l'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire, parti d'Agbéyomé Kodjo, qui salue la volonté ainsi amorcée de décrispation de la vie politique nationale et encourage le Chef de l'État et le



Gouvernement à poursuivre davantage leurs efforts en vue de la démocratisation de l'ensemble des institutions du pays, notamment celles impliquées dans le processus électoral.

L'OBUTS n'a pas manqué d'exhorter à l'occasion l'ensemble de la classe politique nationale à une utile réflexion relativement à l'extension de la limitation du renouvellement une seule fois des mandats politiques, ainsi qu'à tout mandat représentatif. Un appel est donc lancé à toute «la classe politique à davantage de discernement pour plus d'ouverture politique au Togo et pour le bien de notre pays. Nous considérons que ce début d'ouverture est le fruit du combat inlassable des forces démocratiques soutenues par les forces vives de la nation.» Les prochains événements nous diront si cet appel sera suivi et surtout si cette nouvelle dynamique va pérenniser.■

Yves-Rolland

## Le CONAPP révisé ses statuts et se dote d'un Règlement Intérieur

Ils étaient environ une centaine de patrons de presse issus de médias en ligne presse écrite radio et télé à prendre part à cette Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à la Maison de la Presse le 20 juin dernier. Il était question de revisiter les statuts de l'association qui regroupe les patrons togolais et surtout lui doter d'un Règlement Intérieur. Cela faisait parti des priorités du nouveau bureau élu en avril dernier. Il faut dire les anciens textes présentaient des anomalies qu'il fallait corriger. Comme nouveautés introduits, l'installation des points focaux dans les régions économiques du pays et l'augmentation des membres du Bureau Exécutif notamment la création d'un poste de quatrième vice-président chargé des médias en ligne. C'est au total 27 articles qui ont été adoptés après des débats et échanges houleux. Un règlement Intérieur a été également adopté pour la circonstance. Les médias de l'intérieur ont participé activement à cette AGE qui a permis aux membres du CONAPP d'échanger sur bien d'autres questions liées à l'avenir de l'association.■

Dick Mensah



Hebdomadaire Togoais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC  
du 23 décembre 2010

### Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

### Comité de Rédaction

Schmidt EZA  
Dieudonné ESSOHANAM  
Sémy MAREKA  
Charles KEYEWA  
P. Fabrice

### Correcteur

S. Didier

### Infographie

Raphaël AHIALE

### Adresse

Route de Mission Tové, non loin du  
Petit Séminaire, Agoè  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 41 92 91  
13 BP 152 Lomé-TOGO

### Imprimerie

La Colombe

### Tirage

2000 exemplaires

## La troisième édition de la foire Adjafi pour bientôt

Du 26 août au 6 septembre prochain, la troisième édition de la foire Adjafi lèvera à nouveau son rideau aux jeunes entrepreneurs du Togo. Comme à l'accoutumé, c'est l'aire de jeu du lycée d'agoè qui sera une fois encore sollicitée. En prélude à cette date une rencontre «Classe affaire» a été organisée le 21 juin dernier à Lomé entre exposants et partenaires de la foire. Edition de confirmation des deux précédentes, cette troisième édition a pour thème : « Entrepreneuriat une approche citoyenne pour l'épanouissement humain ». Un thème qui engrange les buts et objectifs de la foire à l'endroit des jeunes entrepreneurs. Adjafi prend de l'âge d'où son ambition de se lancer des défis. En effet au cours de cette édition, trois concours sont au programme. Le premier dénommé l'étoile des jeunes artisans verra 50 couturières dans une série

d'épreuves dont la première aura droit à une somme de cinq cents milles francs. Le deuxième sous le nom de piédestal va également récompenser d'une somme de 500.000 f le meilleur jeune entrepreneur exposant et surtout vendeur de cette foire. Enfin le troisième concours quand à lui va offrir stands aux 10 premiers jeunes éligibles. Comme défis de cette édition, également la foire vise à rapprocher les grandes entreprises de celles naissantes en vue de partage d'expériences. Pour ne pas faire de cette foire qu'une rencontre de restauration, la direction a voulu limiter la casse. Ainsi pour Maxime Minasseh Directeur de la foire des jeunes entrepreneurs, sur les 154 stands seuls 24 sont réservés pour les restaurations et boissons. Parmi les nombreuses actions de cette troisième édition de Adjafi figurent des



formations en entreprises, des rencontres professionnelles, des plateaux Tv et autres.... Il sera également disponible à ce rendez-vous des jeunes entrepreneurs un pavillon VIP, une salle polyvalente de 200 places, un parking et 154 stands en 3 espaces. Il faut rappeler que la foire Adjafi est toujours soutenue par le Ministère du

développement à la base, le conseil national de la jeunesse et d'autres organisations Etatique ou non. Adjafi se veut la vitrine des jeunes entrepreneurs du Togo qui éprouvent des difficultés à s'affirmer sur le marché eu égard à la concurrence.■

Charles keyewa

# Qui empêche Pascal BODJONA de faire de la politique ?

“Tout comme on ne peut empêcher le menuisier de scier le bois, personne ne pourra m’empêcher de faire la politique” ainsi s’écriait lundi dernier l’ex Ministre de l’administration territoriale Pascal Bodjona face à un parterre de journalistes. Qu’est-ce qui peut expliquer cette déclaration quand on sait que la politique est un domaine dans lequel on y entre sans aucun concours ni une autorisation préalable de qui que ce soit. Comme le ministre l’a lui-même reconnu, même les ennus judiciaires sont loin de constituer un obstacle à cette envie. Nous n’allons pas finir si nous nous mettons à dresser la liste des prisonniers qui n’ont jamais renoncé à la politique malgré leurs conditions de détention.

A-t-on besoin de mobiliser la presse pour annoncer son envie de faire de la politique ? à notre avis non car qui veut faire la politique n’a qu’à se jeter l’eau sans faire de bruit. Alors qu’est-ce qui se cache derrière cette sortie médiatique de l’ex bras droit du chef de l’Etat ?

Si la conférence de presse dans un grand hôtel de la place était simplement destinée à annoncer le recours devant la cour de justice de la CEDEAO dans l’affaire d’escroquerie qui l’éclabousse, Pascal Bodjona n’aurait pas besoin de s’afficher et aurait laissé ses avocats



annoncer la nouvelle à la presse comme ils l’ont toujours fait depuis le début de cette affaire. Mais bien d’autres raisons se cachent derrière ce show médiatique bien ficelé qui fait couler beaucoup d’encre et de salive. Il apparaît alors bien claire qu’on ne peut empêcher un citoyen de faire de la politique et Pascal Bodjona est bien cultivé pour le savoir. De deux choses l’une soit le natif de Koumèa a ignoré cet aspect ce qui surprendrait ou alors il lui a manqué un peu de courage pour exprimer ses vraies intentions.

Cette dernière hypothèse est la plus plausible car même si on ne peut empêcher un citoyen de faire la politique certaine disposition peuvent l’empêcher de postuler à un poste électif. Pascal Bodjona a bien peur que cette affaire d’escroquerie ne le rattrape quand viendra le temps de déposer sa candidature pour une quelconque élection pourquoi pas celle de 2015. En tout cas les proches de l’ex Ministre le présentent comme le Macky SALL et croient dure comme fer que Pascal

Bodjona pourrait être l’alternative à la prochaine élection présidentielle. En parlant d’empêcher de faire la politique l’homme ne voudrait-il pas parler plutôt d’empêcher sa candidature ?

## Pascal Bodjona s’ennuie

Depuis son éviction du gouvernement en Aout 2012 Pascal Akoussoulelou Bodjona n’est revenu au-devant de la scène qu’à la faveur de la fameuse affaire d’escroquerie dans laquelle il est cité et qui a conduit à son arrestation le 1er septembre de la même année. Depuis sa libération provisoire après 7 mois de détention l’ex collaborateur du Président de la République s’est enfermé dans un silence qui l’a finalement relégué dans les oubliettes. Véritable coup dur pour celui qui aimait beaucoup l’interview et barrait la une de tous les journaux. L’homme à tout faire de Faure Gnassingbe comme ses proches aimaient bien le désigner s’ennuie lui qui était dans toutes les sauces et sur tous les dossiers passe désormais toutes les journées à se ronger les ongles une situation à laquelle il a bien du mal à s’accommoder. La politique lui manque, c’est ce qu’il sait faire le mieux, depuis l’université, c’est son job. ■

P. Fabrice

## Piraterie Maritime, 25e session ordinaire du conseil exécutif de l’UA à Malabo Le Togo fait des propositions

Le continent africain fort de ses potentialités en matières premières et de son dynamisme peine pourtant à sortir de son état de pauvreté malgré les politiques de développement mises en place par les Etats et les gouvernements. Au nombre des handicaps figure celui de la piraterie maritime. En effet, ce fléau continue de préoccuper Etats, gouvernements et organisations régionales réunis pour une énième fois à Malabo les 23 et 24 juin 2014 lors de la 25ème session ordinaire du conseil exécutif.

Le Togo qui n’est pas à l’abri de ce phénomène s’est illustré par ses propositions. En effet, notre pays estime qu’il faut tenir l’effort dans la durée et conserver la lutte contre la piraterie maritime ainsi que toutes les autres formes graves d’actes criminels commis en mer en haut des agendas des rencontres. C’est pourquoi le

Togo propose qu’il y ait une coordination plus efficace de toutes les initiatives prises jusqu’alors. Pour le chef de la diplomatie togolaise, Robert Dussey, il faut agir à plusieurs niveaux : traiter les questions de fond qui conduisent certaines populations à se tourner vers la criminalité ; malmener, par un arsenal juridique répressif, l’économie parallèle liée à la piraterie et aux autres actes criminels commis en mer, par une collaboration effective et permanente des services, des forces, des administrations, des organisations spécialisées tant des Etats que des Communautés régionales et supranationales. Dans cet ordre d’idées, le gouvernement togolais propose donc la convocation d’une Conférence pour réunir autour d’une même table toutes les parties prenantes pour réfléchir ensemble sur les fléaux que constituent la piraterie maritime, le trafic des



stupéfiants, le trafic des migrants, la pêche illicite, la pollution marine ainsi que tous les autres actes criminels commis en mer, leurs causes profondes et examiner ensemble les voies et moyens d’y mettre fin de façon durable. C’est

pourquoi il propose comme thème « Conférence Africaine sur la Sécurité maritime et le Développement » et ambitionne que cette conférence puisse se tenir vers la fin de l’année 2014. En demandant le soutien de tous les Etats membres de l’Union à

sa proposition, le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération togolaise conclut ses propos en montrant que l’organisation d’une telle Conférence serait la démonstration que l’Afrique est résolument engagée à faire en sorte que ses mers et ses océans soient protégés, sécurisés afin que ses populations profitent pleinement de l’énorme potentialité économique dont ils regorgent. Ce serait, d’évidence, l’amorce de la mise en œuvre de notre Stratégie AIM 2050 et l’occasion permettrait, sans nul doute, de coordonner les différentes solutions préconisées dans les différentes stratégies pour une lutte commune, coordonnée et résolue en faveur de la sécurité et de la sûreté de l’espace maritime africain au service du développement de l’économie maritime du continent et de toute l’humanité. ■

Démocrate

# REPUBLIQUE DU TOGO

Travail – Liberté – Patrie

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT



## agetur - TOGO

Agence d'Exécution des Travaux Urbains à Haute Intensité de Man d'œuvre

### PROJET D'URGENCE DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ÉLECTRIQUES (PURISE)

COMPOSANTE A : RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES

SOUS-COMPOSANTE A3 : APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

#### RÉALISATION DE MINI-SYSTÈMES AUTONOMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LES ZONES PÉRIURBAINES DE LA VILLE DE LOMÉ

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°005/PURISE A3/AGETUR-TOGO/2014

Lomé, le 17 juin 2014

1. Le présent Avis d'appel d'offres national suit l'Avis Général de Passation de Marchés du projet paru dans « Development Business » N°45232452 du 10 août 2009.
2. La République Togolaise a reçu un don dénommé « Don IDA H489-TG et Don FEM TF 94675 » auprès de l'Association Internationale de Développement et du Fonds pour l'Environnement Mondial pour couvrir le coût partiel du Projet d'Urgence de Réhabilitation d'Infrastructures et des Services Electriques de Lomé (PURISE) et entend affecter une partie du produit de ce don aux paiements relatifs aux marchés de travaux de réalisation de mini-systèmes autonomes d'alimentation en eau potable dans les zones périurbaines de la ville de Lomé.
3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation des travaux répartis en deux (2) lots et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
  - (i) Lot 1 : Réalisation de réseaux d'adduction et de distribution, équipements hydrauliques, traitement, châteaux d'eau, locaux techniques et bâtiments d'exploitation; etc...
  - (ii) Lot 2 : Fourniture et installation d'équipements électromécaniques et d'alimentation électrique.
 Les durées d'exécution des travaux sont fixées à dix (10) mois pour le lot 1 et six (6) mois pour le lot 2.
4. L'Appel d'offres national se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national (AON) spécifiées dans la publication de la Banque « Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le dossier d'appel d'offres.
5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, au 1337 boulevard Jean PAUL II Lomé – Tél. : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 – Fax : (+228) 22 26 46 53 et examiner le dossier d'appel d'offres à la même adresse à partir du mardi 17 juin 2014 aux heures ouvrables TU.
6. Les soumissions doivent être accompagnées des pièces administratives suivantes, datant de moins de trois (3) mois à la date de remise des offres :
  - i.- Attestation originale de la Direction Générale des Impôts (quitus fiscal);
  - ii.- Attestation originale ou copie certifiée conforme de paiement des cotisations sociales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS);
  - iii.- Attestation originale ou copie certifiée conforme de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS).
7. Les spécifications de qualification comprennent :
  - ne pas avoir d'antécédents de non exécution de marché au cours des trois (3) dernières années ;
  - avoir un minimum de chiffres d'affaires moyen annuel en travaux BTP au cours des cinq (5) dernières années au moins égal au montant de son offre toutes taxes comprises ;
  - avoir participé à titre d'entrepreneur ou de sous-traitant dans au moins un (1) marché au cours des cinq (5) dernières années qui a été exécuté de manière satisfaisante et terminé, pour l'essentiel, et qui est similaire aux travaux, objet du présent appel d'offres ;
  - la justification de facilités de crédit bancaire couvrant un montant minimum de Deux Cent Cinquante Millions (250 000 000) de Francs CFA pour le lot 1 et Soixante Quinze Millions (75 000 000) de francs CFA pour le lot 2.
  - la mise à disposition du chantier des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux.
 Se référer au DAON pour la liste complète des critères de qualification.
- La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.
8. Le dossier d'appel d'offres national complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus, contre paiement d'un montant non remboursable de Deux Cent Mille (200 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces à l'adresse ci-dessus, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé « AGETUR Fonctionnement N°7010 1214 0033 5602 » ouvert à ECOBANK Lomé. Les soumissionnaires désirant recevoir le dossier par courrier express devront payer un montant complémentaire de Soixante Mille (60 000) Francs CFA. Le Dossier d'appel d'offres, à l'exception des plans, pourra être également transmis par courriel (e-mail) après paiement.
9. Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du dossier d'appel d'offres délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées à la salle de conférence de l'AGETUR-TOGO à Lomé, le mercredi 16 juillet 2014 à 9 heures TU au plus tard. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement ce même jour, le mercredi 16 juillet 2014 à 9 heures TU, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
10. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission d'un montant de Vingt Cinq Millions (25 000 000) de francs CFA pour le lot 1 et de Six Millions (6 000 000) de francs CFA pour le lot 2.
11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'AGETUR-TOGO, 1337, boulevard Jean Paul II - Tél. : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax : (228) 22 26 46 53 - Email : ageturtogo@yahoo.fr ou ageturinfo@agetur-togo.com - LOME - TOGO

La Direction Générale

## Des tribunaux togolais à la cour de justice de la CEDEAO Pascal BODJONA et le show devant la presse

À sa sortie de détention le 1er septembre suite à son inculpation dans l'affaire dite d'escroquerie internationale, beaucoup s'attendaient à de bruyantes déclarations de l'ancien ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, Pascal Akossolèlo BODJONA. Pourtant, l'homme a joué profil bas jusqu'à ce 23 juin 2014, date à laquelle lui et son collectif d'avocats ont rencontré la presse à l'hôtel Eda Oba de Lomé.

Devant plus de 300 journalistes, l'ancien ministre Pascal BODJONA a proclamé sa détermination à demeurer un acteur majeur de la classe politique togolaise. « Les aberrations judiciaires ne sauront arrêter BODJONA de la scène politique », a-t-il déclaré. Dans cette optique, il a laissé planer un léger doute sur sa prochaine orientation politique en essayant à peine de voiler les pistes. « Il est malsain de dire que l'opposition a soutenu BODJONA donc il faudrait qu'en remerciement je m'allie à l'opposition. L'opposition, elle est d'ailleurs plurielle », a laissé entendre l'ancien ministre de

l'Administration Territoriale avant de préciser : « Il serait aussi, alors que vous êtes un enfant qui est chassé de votre maison avec des gourdins au départ et que vous avez la certitude que désormais c'est des flèches empoisonnées qui doivent être utilisées contre vous, vous n'avez qu'un choix, avoir votre hutte ou s'abriter sous le toit de quelqu'un. ».

Pour recouvrer sa liberté, condition sine qua non à l'exercice de ses nouvelles activités politiques, le ministre BODJONA qui clame son innocence dans cette affaire d'escroquerie a instruit son collègue d'avocats de prendre toutes les dispositions nécessaires pour une saisine de la cour de justice de la CEDEAO. Pour la défense, ce procès souffre de multiples irrégularités procédurales. Parmi elles, la violation, selon la défense, de l'article 422 du Code de Procédures Pénales qui dispose que « Les membres du gouvernement ne peuvent témoigner qu'après autorisation écrite donnée par le Président de la République... » et que « Leur déposition est, dans ce cas, reçue par écrit dans la demeure ou le cabinet du



témoin par le Président de la Cour d'Appel ». Dans le cas BODJONA, la deuxième plainte ayant été annulée le 06 décembre 2013, la première, réactivée le 04 décembre 2013 et qui repose sur l'audition du ministre dans les locaux de la Gendarmerie Nationale le 18 mars 2011 alors qu'il était encore ministre, souffrirait « de nullité pure et simple ».

Même si le ministre BODJONA justifie cette sortie par le fait

qu'il a usé de toute la patience et la sagesse acquise par son expérience au sein de l'appareil d'état et que son collectif d'avocats se dit exténué par les vices de procédure constatés, beaucoup y voient un come back minutieusement planifié et mûrement réfléchi alors que le pays se prépare à des échéances déterminantes, notamment la présidentielle de 2015. BODJONA chercherait-il déjà à se positionner comme un potentiel candidat de ceux que

lui-même aime à appeler « ses amis de l'opposition » ?

Rappelons que l'affaire dite d'escroquerie internationale résulte d'une plainte déposée par l'émirati Abass El Youssef contre l'homme d'affaires togolais Sow Bertin AGBA, le Français Loïc Lefloc PRINGENT et le ministre BODJONA. Elle porte sur la fortune présumée de l'ex président ivoirien Robert GUEI. ■

Paul KAT

## Journée Internationale de la veuve FONDAVO sensibilise les veuves sur leurs droits

« 115 millions de veuves vivent dans la pauvreté et 81 millions sont victimes de violence physique » ces chiffres récemment donnés par le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon sonnaient le glas d'une situation alarmante et donc les Nations Unies ne devaient plus faire vœux de silence à ce sujet. Les veuves sont le plus souvent négligées par les autorités nationales et locales mais aussi par des organisations de la société civile. Nombreuses subissent ostracisme et violence. Devant ces méfaits, les Nations Unies ont adopté sur proposition du Gabon en 2011 l'instauration d'une journée mondiale pour les veuves, le 23 juin de chaque année. Au Togo c'est la fondation d'aide aux veuves et orphelins qui lutte le plus pour les droits des veuves. Comptant des centaines de veuves, FONDAVO lutte pour la sauvegarde de la dignité des veuves au Togo face à certains drames. Parmi les nombreux cas que cette association regorge, se présente des cas d'expulsions



du domicile conjugal, des veuves discrimination juridique et social mais négligées et déshéritées, des cas de aussi des cas de maladie sans assistance.

Bientôt 20 ans que l'association de Me Birregah Charles mène le combat aux côtés de ces femmes appelées les oubliés de la société. Pour les aider à mieux subvenir à leur besoin, FONDAVO crée des activités de revenus génératrices pour celles qui sont membres. Egalement cette association sensibilise ses veuves sur le nouveau code des personnes et de la famille ce qui les aide à mieux s'imprégner des dispositions contenues dans le nouveau code. Que dire des nombreuses veuves qui ne font pas partie d'aucune association et qui n'ont personne pour les aider ? C'est là toute l'interrogation. La veuve a des droits et ceux-ci sont fortement reconnus par l'organisation des Nations Unies et des initiatives comme celle de FONDAVO doivent non seulement être encouragés par l'Etat Togolais mais servir d'exemple pour d'autres associations qui hésitent encore à faire le premier pas. ■

Keyewa

## Coach des Eperviers Le Togo opte pour un compatriote

L'information a été rendue officielle le lundi dernier quand il a paraphé la signature du contrat de travail. Il s'agit bien sûr de Tchanié Tchakala, l'ex adjoint de Didier Six qui vient d'être conduit à la tête des Eperviers du Togo, la sélection nationale. Lié par un contrat de six mois, l'objectif premier et capital du nouveau sélectionneur de l'équipe nationale est de qualifier le Togo pour la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2015 prévue au Maroc.

Le choix d'un entraîneur local se justifie dans la mesure où les sorciers blancs ont fini de faire leur preuve. Il devient de plus en plus évident que les



sélectionneurs locaux sont déjà enracinés dans les réalités du terrain, l'exemple de Stephen Keshie, sélectionneur des Supers Eagles du Nigéria, étant une référence en Afrique,

Appiah au Ghana, Sabri Lamouchi de la Côte-d'Ivoire en sont de parfaits exemples. «Nous sommes heureux de vous annoncer que le prochain sélectionneur du Togo est un

Togolais en la personne de Tchakala Tchanié. Il va diriger les Eperviers pour les six prochains mois», a indiqué Mme Angèle Amouzou-Djakey, la ministre des Sports et des Loisirs, aux médias lundi, à son cabinet en présence de Gabriel Améyi, président de la Fédération Togolaise de Football.

L'ancien vainqueur de la Coupe de l'UFOA à Abéokuta au Nigéria en 2011 avec la sélection locale a été choisi à la suite d'un processus de recrutement qui a débuté en mars dernier. Son choix procède d'une volonté de promouvoir les techniciens nationaux, selon les motivations soumises au Chef du

gouvernement Arthème Ahoomey-Zunu par le comité qu'il a mis en place. On se rappelle également de la désertion des autres candidatures togolaises pour faire front commun autour de sa candidature. Son baptême ne tardera pas puisque le Togo entame en déplacement les éliminatoires de la CAN 2015 en septembre face à la Guinée, avant de recevoir le Ghana à Lomé, à moins d'une semaine d'intervalle. Agé de 46 ans, le jeune frère de l'ancien sélectionneur national Tchanié Bana, a officié au Togo et au Niger. ■

*Démocrate*

## Coopération USA-TOGO Remise des vedettes Defender à la marine Togolaise par l'U.S. Coast Guard ce Mercredi

C'est ce mercredi que le gouvernement des Etats-Unis remettra à la marine Togolaise une vedette rapide de classe Defender. Lancé par les Etats-Unis en 2002, le Defender est un type de vedette standard de la Garde côtière des USA. Encore appelé le Respond Boat, cette remise du gouvernement des Etats-Unis est la 3e du genre offerte au Togo. La cérémonie aura lieu au Port de Lomé à 16h00 en présence de l'Ambassadeur Phillip Carter. Adjoint au commandant pour les missions civiles-militaires pour l'United States Africa Command (AFRICOM), c'est lui qui prononcera une allocution au nom du gouvernement des États-Unis. Ces vedettes que les USA s'approprient à offrir à la marine Togolaise, servent une variété de missions, y compris la recherche et le sauvetage, la sécurité des ports et des fonctions d'application de la loi, et remplacent tout une gamme de petites vedettes obsolètes. Le but de ce don est de permettre à la marine Togolaise de

garder une embarcation en réserve en vue de donner plus de temps à la réparation et à la maintenance. D'une longueur totale avec des moteurs montés estimés à environ 29 pieds (8,8m) et propulsées par des moteurs hors-bords de 225 chevaux (168 kW), les vedettes Defender sont capables d'atteindre des vitesses supérieures à 46 nœuds (85 km/h) et ont une portée de 150 à 175 miles nautiques (324 km), en fonction de la classe. Le bateau nécessite un équipage minimal de deux personnes, mais a une capacité de charge pour 10. Le bateau peut être facilement embarqué à bord d'un avion Hercules C-130 ou d'un camion. Outre ces vedettes Defenders, les États-Unis



feront don d'un nouveau hangar construit pour abriter les vedettes Defender afin de les protéger contre les intempéries. Pour renforcer la sécurité maritime, les États-Unis ont donné au Togo trois bateaux vedettes Defender à un coût total de 1,2 millions de dollars. Parmi les nombreuses actions entreprises par les USA à l'égard du Togo figurent : le financement de la construction du hangar de maintenance à 1 million de dollars, les États-Unis forment aussi la marine togolaise à la mécanique, la formation de la marine Togolaise à la mécanique, la formation de la gendarmerie Togolaise, sur la manipulation correcte des indices de preuve et autres. Cette coopération spéciale a été particulièrement fructueuse, le Togo étant maintenant devenu un leader internationalement reconnu dans la lutte contre le trafic des espèces de faune en Afrique. ■

*EIZ*

## Mondial 2014 Après le Cameroun, la Côte d'Ivoire out! Les espoirs africains reposent sur le Nigéria et l'Algérie

Après la comédie camerounaise, c'est la Côte d'Ivoire qui vient de désillusionner le public sportif africain. En effet défaits par la Colombie 2-1 lors de leur deuxième sortie, les poulains de Sabri Lamouchi avaient toujours leur destin en main face à une équipe Grecque boitillante. Les Ivoiriens avaient juste besoin d'un match nul et espérer que le Japon n'arrive pas à bout de la redoutable sélection colombienne. Mordicus, c'est tout un continent qui vient encore d'être plongé dans le deuil si l'on sait que le second but grec a été inscrit à la dernière minute du match sur penalty. Les Ivoiriens viennent rejoindre le rang des Camerounais qui ont accompli l'exploit d'encaisser neuf buts en trois matchs et un seul but marqué par Matip Joël face au Brésil avant-hier. Les regards sont désormais tournés vers les autres sélections. Même s'il y a pas grand espoir en ce qui concerne le Ghana qui n'a pas son destin en main ; il doit impérativement battre le Portugal de Cristiano Ronaldo et espérer une défaite, surtout des USA face à l'Allemagne. Les plus grands espoirs reposent donc sur l'Algérie qui vient de rentrer dans la légende en étant le premier pays africain à inscrire cinq buts dans l'histoire du mondial, face à la Corée du Sud et surtout le Nigéria qui s'est offert la Bosnie lors de sa dernière sortie. Les Fennecks qui doivent affronter les russes ont juste besoin d'un match nul, même son de cloche pour les Supers Eagles de Stephen Keshie qui vont croiser le fer avec l'Argentine du grand Lionel Messi, tout feu tout flamme, espérant un mauvais score des redoutables guerriers iraniens. ■

*Thiago Alcantàrà*

## Un conflit autour de la chefferie dans le canton d'Agoenyvé Qui de la Famille AKPALE ou de SEDZRO a droit au trône?

Le problème de la chefferie est source de conflit dans plusieurs localités du Togo. Le canton d'Agoenyvé n'échappe malheureusement pas à cette situation qui parfois dégénère en affrontements si on n'y prend pas garde. Selon plusieurs documents historiques, la localité a été créée vers 1720, par un certain KOLITSE AKPALE qui s'est échappé du royaume d'Agokoli. Il fonda le royaume d'Agoenyvé qui aujourd'hui est devenu un grand quartier de Lomé et peuplé par une population cosmopolite. Mais comme bien d'autres quartiers à Lomé Agoenyvé demeurent un canton qui conserve ses rites malgré le brassage.

Il se raconte qu'à la mort du fondateur AKOLITSE AKPALE, il fut remplacé par son fils AKPO. Il est à noter que dans les traditions du sud du Togo, la succession au trône est de père en fils. C'est ainsi qu'au niveau du royaume d'Agoenyvé les rois ont toujours porté le patronyme AKPALE de 1730 jusqu'en 1901. Mais aujourd'hui, force est de constater que les différents chefs qui se succèdent portent le patronyme de SEDZRO et ce, depuis 1910.

### Comment en est-on arrivé au SEDZRO ?

Les bouquins d'histoire racontent toujours qu'à la mort de AKPALE Avla en 1909, le dernier roi descendant de la lignée du patriarche AKOLITSE AKPALE, a été remplacé au trône par son fils adoptif Hounsou Agbedinou SEDZRO d'où le règne de cette famille jusqu'en 1981. En juillet 1981, le conseil des sept tribus d'Agoè-nyivé réhabilite la chefferie traditionnelle en ramenant les AKPALE à leur trône. Le conseil coutumier est composé des notables. Qui sont en réalité les seuls à se prononcer sur les litiges successoraux. A côté des notables il y a le cercle des chefs de quartier. Le conseil coutumier a donc voulu que les

Akpalé reprennent leur trône comme le veut la coutume. Sédjro III devait être remplacé par AKPALE VIZA Kokouvi, à l'époque militaire en fonction aux côtés de feu Eyadema à Lomé II. Le chef est démis, celui qui devait lui succéder est encore en service, il fallait ouvrir une régence. Le 13 octobre 1981 au stade d'Agoyi s'est tenue une consultation populaire. Le chef déchu, candidat à sa succession est battu par ATSOU GLEGLEDJI, 2 0 3 9 contre 1 3 9 3 voix. Atsu Gléglédji est décédé. Le conseil coutumier encore une fois tente une réhabilitation du trône des Akpale en y désignant AKPALE VIZA Kokouvi, mais le nouveau chef sera un autre SEDJRO alors que tout le monde s'attendait à voir un Akpalé reprendre ses droits.

La réhabilitation des AKPALE

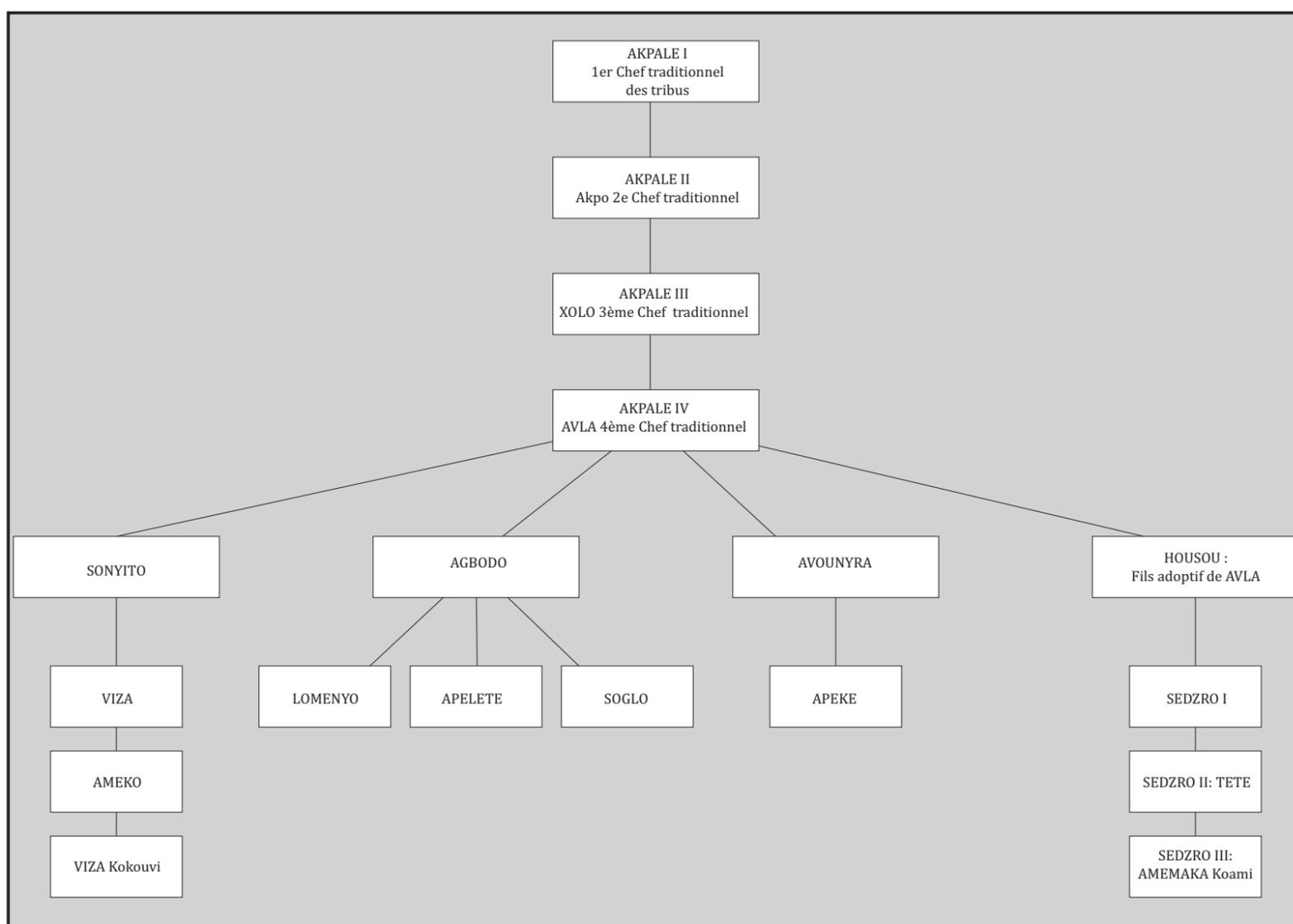
sur le trône à Agoenyvé n'a pu se faire et le conflit entre les deux familles court toujours. Aujourd'hui le conflit se poursuit puisque c'est autre Sédzro notamment Monsieur Sédzro Kodjo Helou Edmond, qui est chef mais contesté par AKAPLE VIZA Kokouvi Sognito descendant du patriarche fondateur du grand royaume d'Agoe-Nyvé au 18<sup>e</sup> siècle.

Il apparaît donc clair qu'au vu des documents historiques appuyés des témoignages, le trône dans le canton d'Agoenyvé revient aux AKPALE plutôt qu'au SEDZRO. Le règlement de ce conflit fait par l'autorité ne correspond pas à la réalité historique. Une relecture de cette affaire pouvant permettre de réhabiliter les ayants droit au trône ne serait que justice.

La Rédaction



### Présentation de l'arbre généalogique simplifié du Hero Akpale, fondateur du Village d'Agoenyvé



MÉDIAS ET JOURNALISTES POUR LA PROMOTION DU TOGO  
(MJ PRO TOGO)

lance le projet

TSP

# TOUT SAUF LA POLITIQUE

Journalistes et Médias s'engagent dans la dynamique de  
l'Emergence du Togo,  
Loin des stériles contradictions et distractions politiques

## TOUT SAUF LA POLITIQUE

Pour tous ces togolais qui se battent  
et dont on ne parle jamais assez  
Togolais d'ici et d'ailleurs, Entrepreneurs privés,  
Producteurs, Artistes, Créateurs,  
Inventeurs ou tout simplement porteurs de  
Performance, d'Innovation et de Prouesse  
Pour ce que vous faites et que les Togolais et  
le reste du monde ignorent

DESORMAIS NOUS NOUS ENGAGEONS A VOUS  
ASSURER LA PLUS LARGE VISIBILITE  
SUR LE PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL

Ceci n'est pas une publicité, mais une PROMESSE FERME

Pour plus d'informations, Contactez-nous par sms ou appelez-nous au  
(00228) 22 56 24 24 / 97 70 97 97 Ou écrivez-nous à [letogoaujourd'hui@yahoo.fr](mailto:letogoaujourd'hui@yahoo.fr)

MJ pro TOGO (Médias et Journalistes pour la Promotion du Togo)  
Un Réseau de Journalistes et de Communicateurs Spécialistes du Togo est né